

SOMMAIRE

La Convention Territoriale Globale du territoire

de la Vallée de l'Hérault : un levier pour adapter et développer

l'offre de services selon les besoins des familles

La Vallée de l'Hérault, un territoire en pleine expansion

qui implique une réflexion sur le développement

des services aux familles

P4:

Un partenariat fort entre la Caf de l'Hérault, la Communauté

de communes de la Vallée de l'Hérault et treize communes

du territoire

Annexe 1 : Les axes de développement des services

aux familles présentés dans la Convention

Annexe 2 : Le soutien financier de la Caf de l'Hérault

pour l'accompagnement des familles sur le territoire

de la Vallée de l'Hérault

Annexe 3 : Contexte économique de la Vallée de l'Hérault

Annexe 4 : La Ctg en quelques mots

UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENCE DE :

Caf de l'Hérault

Thierry MATHIEU, Directeur

Laurent TEISSIER, Président
du Conseil d'administration

Caroline WYSS, Chargée de conseil
et de développement

Mairies de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault

M. SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée

de l'Hérault, Maire de Gignac, Conseiller départemental

M. CABLAT, Maire de Vendémian et Vice-président CCVH à l'action sociale

M. SALASC, Maire d'Aniane

M. AMALOU, Maire d'Argelliers

M. CROS, Maire de La Boissière

M. BARRAL, Maire du Pouget

M. PUGENS, Maire de Montarnaud

M. CARCELLER, Maire de Montpeyroux

Mme NEIL, Maire de Pouzols

M. GABAUDAN, Maire de StAndré de Sangonis

M. DELIEUZE. Maire de St Jean de Fos







SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT

Ce lundi 6 février à 17h00, Thierry Mathieu, Directeur de la Caisse d'allocations familiales (Caf) de l'Hérault, et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration du même organisme, signeront avec Jean-François Soto, Président de la communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), Maire de Gignac, Conseiller départemental et les Maires de treize communes du territoire la Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles 2022-2026.

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et les collectivités entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention Territoriale Globale du territoire de la Vallée de l'Hérault : un levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles

Outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles, la Convention Territoriale Globale (Ctg) renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, la Ctg du territoire de la Vallée de l'Hérault, qui symbolise un nouveau pas dans **un partenariat de plus de 15 ans avec la Caf de l'Hérault**, sera signée le lundi 6 février 2023 et couvrira la période de 2022-2026.

Pour cette année, la Ctg du territoire de la Vallée de l'Hérault sera signée par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et 13 communes du territoire: Aniane, Gignac, La Boissière, Le Pouget, Montarnaud, Saint André de Sangonis, Saint Jean de Fos, Saint Pargoire, Saint Paul et Valmalle, Vendémian, Montpeyroux, Argelliers, Pouzols. Ces dernières intègreront à la Ctg leurs propres diagnostics et plans d'action en lien avec la compétence enfance-jeunesse restée communale ou avec les actions qu'elles mettent enplace dans le cadre de l'animation de la vie sociale, du soutien à la parentalité ou de l'accès aux droits. Ces démarches ont été étroitement accompagnées par la Caf avec le souci de s'adapter aux réalités de chaque territoire, d'apporter le plus de cohérence possible à cette nouvelle contractualisation.





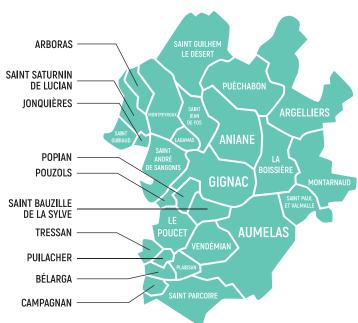


La Vallée de l'Hérault, un territoire en pleine expansion qui implique une réflexion sur le développement des services aux familles

La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault regroupe 28 communes. Avec les communautés de communes du Lodévois Larzac et du Clermontais, elle forme le Pays Cœur d'Hérault. Son territoire est maillé par plusieurs bourg-centres (Gignac, Saint-André de Sangonis, Aniane et Montarnaud) qui concentrent une offre de service pour la population des communes avoisinantes. Les besoins en services à la population se sont considérablement accrus en raison de l'accroissement fort des communes. Les perspectives de croissance démographique confortent cette dynamique de développement du territoire.







Un partenariat fort entre la Caf de l'Hérault, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et treize communes du territoire

La politique familiale soutenue par les collectivités de ce territoire est dynamique et offre à ses habitants un cadre de vie propice à la **cohésion sociale**.

L'enjeu majeur sur la Vallée de l'Hérault est son maillage en matière de services aux familles notamment petite enfance compte tenu de **l'augmentation du nombre de familles dans des zones non pourvues**. La question de l'adaptation des capacités d'accueil de certaines structures ou actions existantes est également centrale. La Caf est très présente sur ce territoire y compris auprès des petites communes qui accueillent un certain nombre de familles mais qui n'ont plus les ressources suffisantes pour accompagner les projets.







Comparaison des chiffres petite enfance et enfance-jeunesse entre le territoire de la Vallée de l'Hérault et le département de l'Hérault

	Vallée de l'Hérault (40 294 habitants)	Département de l'Hérault (1 175 623 habitants)
Nombre d'enfants (chiffres Caf 2021)	9 720 enfants environ dont : 1 362 enfants de moins de 3 ans 48% des enfants âgés de 10 à 17 ans	235 676 enfants environ dont : 34 240 enfants de moins de 3 ans 49% des enfants âgés de 10 à 17 ans
Taux de chômage des allocataires (chiffres Caf 2021)	11%	12,8%
(CHITTES Cat ZUZI)		



soit près de 1/4

DES HABITANTS
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE LA VALLÉE
DE L'HÉRAULT SONT
DES ENFANTS







ANNEXE 1

Focus sur les axes de développement des services aux familles présentés dans la Convention

Les plans d'actions proposés ont été élaborés par les services des collectivités en lien avec les élus et la Caf. Ils découlent d'une analyse de l'existant, des bilans de la précédente période contractuelle et des diagnostics. Pour la petite enfance, l'évaluation du Relais petite enfance menée par le service prospectif de la CCVH a permis d'apporter des éléments complémentaires.

Plan d'action relevant de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (Ccvh) :

Petite enfance

- Améliorer l'information aux familles
- Renforcer le nombre de places en accueil collectif
- Valoriser le mode d'accueil individuel
- Aborder l'accueil de l'enfant dans sa globalité
- Accueillir les publics spécifiques
- · Garantir un accueil des enfants de qualité
- **Soutenir** les professionnels de la petite enfance

Coordination enfance-jeunesse

- Améliorer la coordination du réseau
- Accompagner les communes
- Développer la mobilité chez les jeunes
- Soutenir l'engagement citoyen des jeunes
- Soutenir la pratique sportive des jeunes

Soutien à la parentalité

- Création d'un poste de chargé de coopération
- Penser le soutien à la parentalité dans sa globalité
- Informer les familles
- Déployer un réseau intercommunal
- **Encourager la formation** des partenaires Mailler le territoire

Animation de la vie sociale

 Observer l'animation de la vie sociale (réflexion sur la mise en place d'une instance intercommunale)

Parmi les 13 communes signataires, les communes d'Aniane, Gignac, Montarnaud, St André de Sangonis, St Jean de Fos et Vendémian se sont engagées dans des plans d'action complémentaires à celui de la CCVH développant différents axes en fonction des services qu'elles développent à savoir : l'enfance-jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap.







ANNEXE 2

Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de la Vallée de l'Hérault

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et 13 communes de ce territoire dans la création, le suivi et le développement des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

AIDES ACCORDÉES PAR LA CAF EN 2020 POUR LES ÉQUIPEMENTS DE CE TERRITOIRE



PRESTATIONS DE SERVICE



PRESTATIONS DE SERVICE PETITE-ENFANCE



PRESTATIONS DE SERVICE ENFANCE JEUNESSE



ANIMATION
DE LA VIE SOCIALE

2,4 MILLIONS €

1,3 MILLIONS €

870 000 €

150 000 €

AUTRES AIDES AU FONCTIONNEMENT VERSÉES :

147 719 €

AIDES À L'INVESTISSEMENT :

467 939 €

PRESTATIONS LÉGALES VERSÉES AUX ALLOCATAIRES DE CE TERRITOIRE EN 2021 :

43 987 956 €







ANNEXE 3

Contexte économique de la Vallée de l'Hérault



46 %

55%

des allocataires **de la Vallée de l'Hérault** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 26% au niveau départemental)

des **parents** issus des familles allocataires **sont actifs** (contre 47% au niveau départemental, soit une différence de 9 points)



DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

soit 12 points de moins par rapport au pourcentage départemental





des allocataires **de la Vallée de l'Hérault** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 18 points

RSA



des allocataires **de la Vallée de l'Hérault** bénéficient du RSA contre

14% au niveau départemental

soit une différence de 3 points

ALLOCATION AU LOGEMENT



des allocataires **de la Vallée de l'Hérault** sont bénéficiaires des
allocations au logement contre 35%
au niveau du département, soit une
différence de 14 points

COMMUNIQUÉ DE PRESSE







ANNEXE 4

La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cpam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire.









LES OUTILS

Bonus territoires

Prestation de service unique (Psu)
et les bonifications

Fonds nationaux à l'investissement
Fonds locaux à l'investissement

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)
Relais petite enfance (Rpe)
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
Accueil de loisirs périscolaire (Alp)
Les dispositifs de soutien à la parentalité
(Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)

...